

grand LaFontaine, son nom est lié à tous les événements qui se sont succédés pendant le dernier quart de siècle. Chaque page de notre histoire démontre qu'il a pris une part active aux réformes législatives, aux grandes entreprises publiques, qu'il a consacré son énergie et ses talents au bonheur et à l'avancement de l'ancienne province-unie, au succès et à la consolidation de la nouvelle constitution.

Ne suffit-il pas d'énumérer les principaux de ses actes pour en avoir la preuve la plus convaincante. La province lui doit en grande partie la construction du Grand-Tronc et du Pont Victoria; le Bas-Canada a obtenu par son initiative la décentralisation judiciaire, la modification des lois criminelles, la codification des lois civiles et de procédure, l'établissement des écoles normales, le règlement final de la tenure seigneuriale, l'établissement des lois françaises dans les Cantons de l'Est. On sait quelle part il a prise à l'œuvre de la